

Année 2023 – 2024
Vendredi 29 mars 2024

ID FLASH
n°35

Syndicat Indépendant des Personnels
de Direction de l'Éducation Nationale

LE CHAOS DES SAVOIRS

Indépendance et Direction est resté circonspect à l'annonce des mesures du projet dit du « choc des savoirs », tout en lançant, depuis cette date, plusieurs alertes et questionnements quant à son application et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Le ministère est resté sourd à ces multiples signaux. Dès lors, **Indépendance et Direction** n'a cessé de dénoncer tous les impensés de la mise en œuvre de cette réforme notamment la déclinaison de groupes en 6^{ème} et 5^{ème}, en mathématiques et en français, pour l'intégralité des heures de cours. Les textes sont enfin publiés et, sans surprise, ils confirment ce que nous craignons : la mise en œuvre d'une nouvelle usine à gaz au collège, crash annoncé.

La « souplesse » annoncée (certains ayant crié victoire trop tôt...) de temps possibles et dérogatoires de regroupement en classe entière n'apporte aucune respiration à ces dispositions. Au contraire, c'est encore une méthode habile du ministère pour transférer le mécontentement des équipes pédagogiques et des usagers en direction des chefs d'établissement et des adjoints, pleinement désignés responsables des adaptations et de l'application des mesures.

La dégradation tangible de la cohésion avec les équipes pédagogiques ne peut que s'accroître et le climat des établissements se dégrader. Les refus annoncés de remplir désormais les missions de professeur principal en sont les prémices.

Indépendance et Direction a annoncé au ministère des chiffres sérieux d'effectifs ETP nécessaires pour la rentrée. Depuis, notre constat est sans appel, le compte n'y est pas ! Ces postes ne seront pas pourvus, n'en déplaise au ministère et aux annonces de recours massif à la contractualisation ! La plupart des académies sont d'ores et déjà dans l'incapacité de remplacer les professeurs de français et de mathématiques absents.

L'annonce de « moyens horaires supplémentaires » ne résout pas le manque criant de moyens humains nécessaires.

Cette réforme place les personnels de direction dans une position intenable car ils ne pourront pas la mettre en place sans une dégradation extrême de l'organisation pédagogique des établissements.

Mécaniquement ce sont également nos conditions de travail qui vont de nouveau se dégrader.

Enfin, si nous apprécions que les inspecteurs puissent accompagner les équipes, il n'en demeure pas moins que la mise en œuvre du choc des savoirs relèverait finalement de notre responsabilité pleine et entière.

Indépendance et Direction se tiendra aux côtés de tous les collègues qui subiraient des pressions de leur hiérarchie alors que les conditions d'application et les moyens ne sont pas assurés par l'État. Rappelons, à toute fins utiles, cet article du code du travail :

Article L. 4121-1 du code du travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs.

Ces mesures comprennent : (...) La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés. L'employeur veille à l'adaptation de ces mesures pour tenir compte du changement des circonstances et tendre à l'amélioration des situations existantes. »

Pour tous ces motifs, **Indépendance et Direction** maintient son opposition et continue de réclamer le retrait du choc des savoirs

Un ministère qui resterait sourd à cette revendication des personnels de direction enverrait un signe très négatif de déconnexion avec la profession et devrait en assumer les conséquences

Le Secrétariat Général

Indépendance et Direction 